N°2026/49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 30 septembre 2026

Objet :

PARTICIPATION AU COLLEGE DE LA QUINTINYE POUR LES SORTIES SCOLAIRES ET CULTURELLES

L'an deux mil vingt-six, le 30 septembre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le vingt-quatre septembre, se sont réunis à dix-neuf heures et trente minutes dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur Stéphane GAULTIER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 22

Stéphane GAULTIER, Géraldine VIAU-LARDENNOIS, Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS, Frédéric GUIRIMAND, Tatjana ROCHE, Joël RISPAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Pierre-Yves CHALTIEL, Stéphanie BANCAL, Marc DEVAUX, Christophe DEPIERRE, Karine WEBER, Francis ALTGLAS, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis ARNAUD, Valérie LEFEBVRE, Caroline DE SAZILLY, Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Jérôme CASANOVA, Charlotte LOGEAIS

Ont donné pouvoir : 5

Marilyne BARANES	*à*	*Stéphanie BANCAL*
Guy TRAN	*à*	*Karine WEBER*
Marie-Aimée PEYRON	*à*	*Stéphane GAULTIER*
Bertrand MENIGAULT	*à*	*Charlotte LOGEAIS*
Lucie CATROUX	*à*	*Sabrina TOURMETZ*

Absents :0

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Denis ARNAUD

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 22 REPRESENTES 5 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18 et suivants,

CONSIDERANT la demande du collège de la Quintinye qui sollicite une subvention afin de permettre la réalisation de sorties, voyages scolaires ou autres actions culturelles pour l'année 2026-2027,

CONSIDERANT que, comme pour les années scolaires précédentes, la somme de 9 euros par élève peut être attribuée :

N°2026/49

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, madame Géraldine VIAU-LARDENNOIS, Adjointe au Maire déléguée aux Finances et au budget,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE d'attribuer au collège de la Quintinye une subvention d'un montant de 1 395€ afin de permettre la réalisation de sorties, voyages scolaires ou autres actions culturelles pour l'année 2026/2027

DIT que le financement est prévu au budget de la commune.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 30 septembre 2026

Publié sur le site de la commune le :

08/10/2026

Stéphane GAULTIER
Maire de Bailly